

RECTORAT

Division des
Personnels
Enseignants

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et Obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
VU le décret n° 70.738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation,
VU le décret n° 82.451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions paritaires,
VU le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministère de l'éducation nationale,
VU l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin du 6 décembre 2018,
VU le procès-verbal de la répartition des sièges du 7 décembre 2018,
Considérant les changements d'affectations à la rentrée 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : La commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des **conseillers principaux d'éducation** est composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION
(5 titulaires - 5 suppléants)

TITULAIRES

M. Daniel AUVERLOT	Recteur de l'académie de Créteil
M. Gérard MARIN	Secrétaire Général de l'académie de Créteil
M. Mehdi CHERFI	Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
M. Éric METZDORFF	Conseiller technique du recteur pour les établissements et la vie scolaire
M. Philippe KRIEF	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional en E.V.S.

SUPPLÉANTS

Mme Rachel HENRY	Adjointe au Directeur des Relations et des Ressources Humaines
Mme Fatima FILIPPIN	Cheffe de la division des personnels enseignants
Mme Isabelle GARNIER-DUVAL	Adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants
Mme Sylvie CHARBONNEL	Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale en E.V.S.
Mme Catherine LEQUEUX	Principale du collège les Closeaux 94 - RUNGIS

REPRESENTANTS DU PERSONNEL (5 titulaires - 5 suppléants)

TITULAIRES

CPE Classe exceptionnelle

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

M. Jean-Michel GOUEZOU	Collège Henri Wallon 94 – IVRY SUR SEINE
-------------------------------	---

CPE Hors classe

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

M. Patrice MENDY	Lycée Lafayette 77 – CHAMPAGNE SUR SEINE
Mme Frédérique BERTIN	Lycée Louise Michel 94 – CHAMPIGNY SUR MARNE

CPE Classe normale

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

Mme Karine DARJO	Lycée Auguste Blanqui 93 – SAINT OUEN
-------------------------	--

Au titre de SE-UNSA

M. Benoît STORTZ	Lycée Léon Blum 94 – CRETEIL
-------------------------	---------------------------------

SUPPLÉANTS

CPE Classe exceptionnelle

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

Mme Muriel GRANGER

Collège Romain Rolland
93 – CLICHY SOUS BOIS

CPE Hors classe

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

M. Philippe CASTEL

Lycée Romain Rolland
94 – IVRY-SUR-SEINE

Mme Paula ALVES-JEGAT

Lycée Louise Michel
94 – CHAMPIGNY SUR MARNE

CPE Classe normale

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

Mme Emeline SANS TORRES

Lycée Georges Brassens
94 – VILLENEUVE LE ROI

Au titre de SE-UNSA

Mme Isabelle DUROSELLE

EXP Créteil
94 – CRETEIL

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 1^{er} février 2022. L'arrêté de composition du 4 octobre 2021 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de CRETEIL est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRETEIL, le 1^{er} février 2022

Pour le recteur et par délégation
L'administrateur de l'État hors classe
Secrétaire général de l'académie

Gérard MARIN